



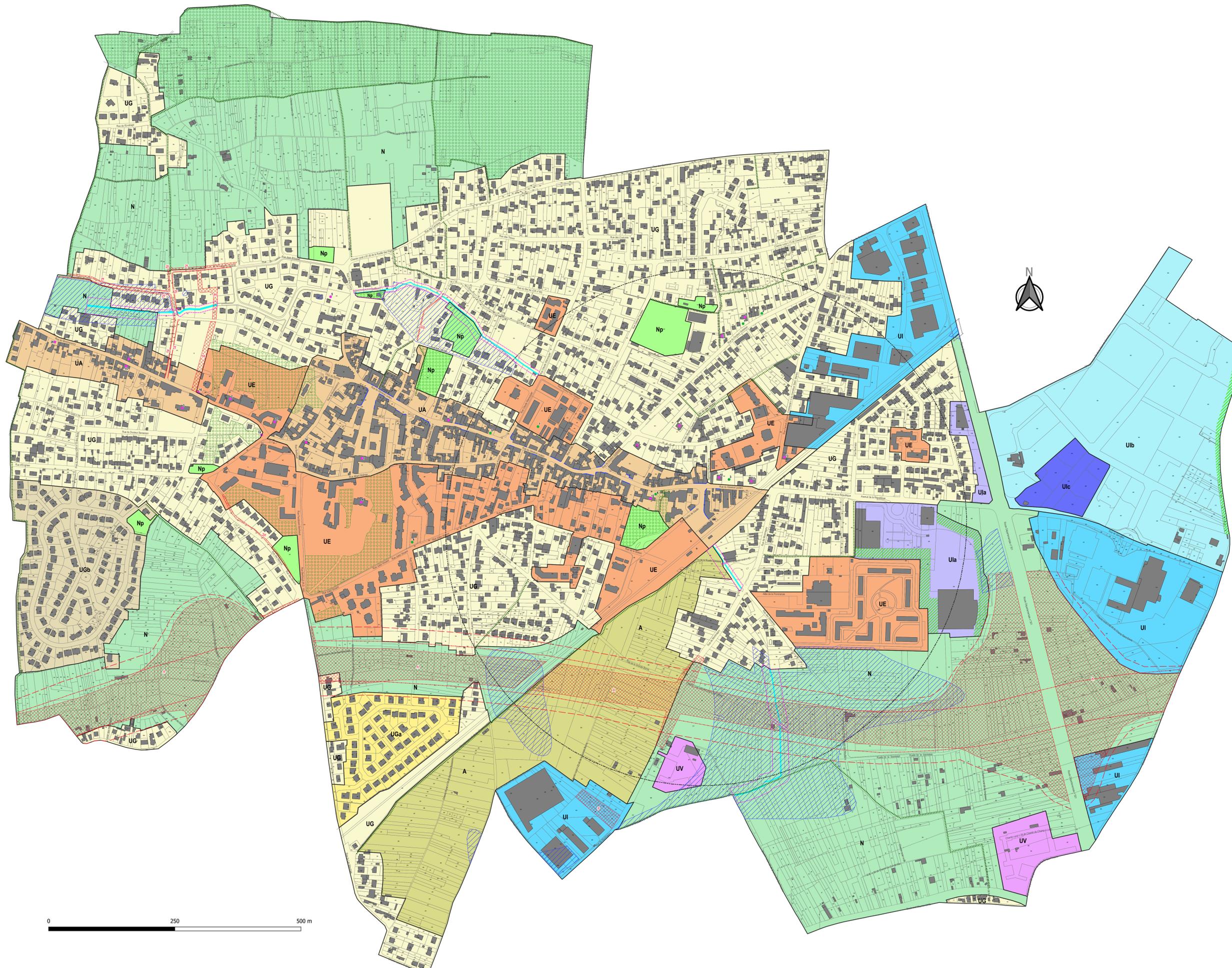
Plan Local d'Urbanisme



4 – Plan de zonage

P.L.U. approuvé par Délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2024

Société Urballiance  
78, rue de Longchamp - 75116 Paris  
urballiance@hotmail.fr



- Zone Urbaine**
- Zone UA
  - Zone UE
  - Zone UG
  - Zone UGa
  - Zone UGb
  - Zone UI
  - Zone Ula
  - Zone Ulb
  - Zone UV
  - Zone Ulc
- Zone Naturelle**
- Zone N
  - Zone Np
- Zone Agricole**
- Zone A
- Emplacements réservés**
- Emplacement réservé
  - Interdiction de transformer en habitation les surfaces existantes d'artisanat, de commerce ou de bureaux en rez-de-chaussée
  - Espace Boisé Classé
  - Bande de plantation
  - Bâti protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Végétal protégé au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
  - Sente piétonne à préserver
  - Ru des Haras (essentiellement canalisé)
  - Marge de retrait inconstructible de part et d'autre du ru des Haras
  - Zone de probabilité forte et moyenne de présence de zones humides
  - Périmètre de 500 mètres autour de la gare transilienne de Groslay
  - Zone non aedificandi (projet BIP)
  - Marge de recul (projet BIP)

Emplacements réservés destinés à des projets de voies et d'équipement d'intérêt général			
N° au P.L.U.	Affectation	Bénéficiaire	Superficie en m²
A	Avenue du Paris	Conseil départemental du Val-d'Oise	235 900 m²
M	Couloir vert Liaison centre-ville de Groslay / cotés du Nézant	Commune	2 451 m²
P	Equipement social	SIEREIG	2 361 m²
Ze	Elargissement à 10 mètres de la rue des Mézières	Commune	549 m²
Zi	Elargissement à 6 mètres de la rue Comartin au Sud Elargissement à 8 mètres de la rue du Champ de l'Asile, de la rue Comartin au Nord, du chemin du Grand sentier et du chemin du Becquet	Commune	2 085 m²
Zg	Elargissement à 8 mètres de la rue Thiers	Commune	389 m²

